



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSSES ERREPUBLICA
Procès-verbal de la séance du
Conseil Municipal du 11 avril 2022 à 19h00 /
2022ko apirilaren 11ko biltzarra, arratseko 19ak
Herriko Etxeko Kontseiluko biltzarraren akta

Date de la convocation / deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
5 avril 2022 / 2022ko apirilaren 5a	27	19 (jusqu'à la délibération n° 2022-27) 20 (à partir de la délibération n°2022-28)

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Antoine COGNAUD, Francis DOMANGÉ, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Joana IRIGARAY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Thomas OYARZUN, Pascal PEYREBLANQUE, Ann SIMON, Gorka TABERNA, Thierry TALAZAC

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Murielle ARREGUI (k) à Jean Louis FOURNIER (i)
Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)
Nathalie DEJEAN (ek) à Ann SIMON (i)
Max-Henri BLOT CHAMPENOIS (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)
Jean Pierre MOUHICA (k) à Bénédicte LUBERRIAGA (ri)
Jérémy SAVATIER (ek) à Gorka TABERNA (ri) (jusqu'à la délibération n° 2022-27 incluse)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

Le Maire ouvre la séance à 19H00.

2022-23 Vote du Budget Primitif 2022 Budget Principal de la Commune / 2022ko ekitaldiko Herriaren Orokor Buxetaren aurrekontuen onarpena

Mme Clavenad rappelle que le Débat des Orientations Budgétaires pour l'année 2022 a eu lieu lors de la séance du conseil municipal en date du 31 mars 2022, soit dans les 2 mois réglementaires avant la date du vote du Budget Primitif 2022.

Le Budget Primitif 2022 du Budget Principal de la Commune s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 4 207 036,44 €
- Section d'investissement : 2 832 031,05 €

Il est donc proposé d'adopter le Budget Primitif 2022 Budget Principal de la Commune, comme étudié en Commission des Finances, à l'aide de la note de présentation jointe et présentée par Mme Clavenad.

Adopté par 19 voix pour, 3 voix contre (Joana IRIGARAY, Gorka TABERNA, Jérémy SAVATIER) et 3 abstentions (Didier ISASA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA)

2022-24 Autorisation de programme pour la construction de l'école/Eskola eraikitzeke egitararen baimena

L'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les Communes peuvent, pour une opération donnée, voter des autorisations de programme et des crédits de paiement lorsque l'opération à un caractère pluriannuel.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de cette opération. Elle demeure valable, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation. Elle peut être révisée.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement. Le Maire rappelle à l'assemblée le projet de construction d'une nouvelle école.

Le Maire expose à l'assemblée la répartition des dépenses liées à ce programme et rappelle que le financement se fera par de l'autofinancement, des subventions (DETR) et de l'emprunt.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE - de créer une autorisation de programme pour le projet de construction d'une nouvelle école pour un montant maximum de 4 200 000 € TTC.

- que les crédits de paiement sont répartis de la manière suivante :

en TTC	2022	2023	2024	TOTAL
Honoraires, études (art. 21)	200 000 €	200 000 €	200 000 €	600 000 €
Travaux (art. 21..)	/ €	1 680 000 €	1920 000 €	3 600 000 €
TOTAL	200 000 €	1 880 000 €	2 120 000 €	4 200 000 €

M. Isasa indique que son groupe va s'abstenir car ils trouvent que la part travaux de 2,9 millions HT leur paraît sous-évaluée, même s'ils l'ont déjà dit lors des derniers conseils.

Adopté par 19 voix pour et 6 abstentions (Didier ISASA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Joana IRIGARAY, Gorka TABERNA, Jérémy SAVATIER)

2022-25 Vote du Budget Annexe Primitif 2022 Zubiondo / 2022ko ekitaldiko Zubiondo Eranskin Buxetaren aurrekontuen onarpena

Le Débat des Orientations Budgétaires pour l'année 2022 a eu lieu lors de la séance du conseil municipal en date du 31 mars 2022, soit dans les 2 mois réglementaires avant la date du vote du Budget Primitif 2022.

Le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe Zubiondo s'équilibre de la manière suivante :

- Section de fonctionnement : 135 145,97 €
- Section d'investissement : 391 081,12 €

Il est donc proposé d'adopter le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe Zubiondo, comme étudié en Commission des Finances, à l'aide de la note de présentation jointe.

Adopté par 22 voix pour et 3 abstentions (Didier ISASA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA)

2022-26 Fixation des taux des 2 impôts locaux pour l'année 2022 / 2022 urteko herriko 2 zergaen finkatzea

M. le Maire rappelle que la réforme de la fiscalité directe locale a eu pour conséquence qu'à partir de 2021, les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation, mais il y a une compensation par l'Etat prise sur la part départementale de la Taxe Foncière Bâtie qui redescend aux communes avec une règle de surcompensation ou sous-compensation afin de garantir le montant de la recette perçue avant la réforme.

L'administration fiscale a communiqué les montants des bases prévisionnelles des 2 impôts locaux communaux pour 2022 :

Taxe Foncière sur le bâti : 7 289 000 € - Taxe Foncière sur le non bâti : 56 400 €

Pour 2022, il est proposé de fixer les taux d'imposition pour les taxes foncières de la manière qui suit :

Taxe Foncière sur le bâti : 26 % soit un produit attendu de 1 895 140 €

Taxe Foncière sur le non bâti : 22,51 % soit un produit attendu de 12 696 €

Pour information, en 2021, les taux d'imposition moyens étaient de :

- Foncier Bâti : 37,72 % (au niveau national) et 31,64 % (au niveau départemental)

- Foncier Non Bâti : 50,14 % (au niveau national) et 41,19 % (au niveau départemental)

(Source : état 1259 fourni par le ministère de l'Action et des Comptes Publics).

Le produit attendu pour la Taxe d'habitation s'élèvera à 488 275 € (taxe habitation + majoration à 60 %) et le montant des allocations compensatrices s'élève à 30 142 € pour 2022.

Adopté par 19 voix pour et 6 abstentions (Didier ISASA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Joana IRIGARAY, Gorka TABERNA, Jérémy SAVATIER)

2022-27 Participation financière 2022 à la crèche Loretxoak/ 2022ko Loretxoak hartzaindegiarendako diru laguntza

Mme Clavenad propose d'accorder une participation de 31 106,09 € à la crèche Loretxoak pour l'exercice 2022 qui vient en complément du bonus territorial de 48 893,91 € qui sera versé par la CAF dans le cadre du Contrat de Territoire Globalisé, soit un total de 80 000 €.

Une avance par acompte de 19 999,98 € a été versée pour les mois de janvier à mars 2022, il reste donc à payer pour 2022 la somme de 11 106,11 € (31 106,09 € - 19 999,98 €).

Pour information : la CAF a annoncé que le versement du bonus territorial interviendra entre juillet et septembre 2022 ; une réunion avec la direction de la crèche et la CAF sera organisée afin de déterminer si cela engendrera des difficultés de trésorerie pour la crèche en attendant ce versement de la CAF.

Mme Clavenad ajoute qu'elle a rencontré la semaine dernière la trésorière et l'ancienne directrice qui fait fonction de directrice en attendant la nouvelle, et donc ils doivent rencontrer Mme Larrasoian de la CAF le 10 mai prochain. Ils sont dans l'attente des modalités de versement de la CAF qui n'a toujours pas l'outil de gestion de ce nouveau dispositif.

Adopté par 22 voix pour et 3 abstentions (Joana IRIGARAY, Gorka TABERNA, Jérémy SAVATIER)

2022-28 Participation financière à la crèche Ohantzea d'Urrugne / Urruñako Ohantzea hartzaindegiarendako diru laguntza

(Arrivée de M. Savatier)

Mme Clavenad rapporte : plusieurs enfants dont les parents habitent Ascaïn (5 familles), fréquentent la crèche Ohantzea et Ohantzea TTiki d'Urrugne. Ainsi, la participation pour l'année 2021, s'élève à 8 767,20 € (facturation sur l'exercice 2022). Elle est calculée par rapport à une participation de la Commune à hauteur de 2,60 €/heure de garde (30 % du prix plafond fixé par la CAF, soit 3 372 heures X 2,60 € = 8 767,20 €). Il convient de délibérer pour effectuer le paiement de ces participations.

NB : Pour la participation 2022 qui nous sera demandée en 2023, le bonus territorial de la CAF devrait prendre le relais, à l'instar de la crèche Loretxoak.

Adopté par 22 voix pour et 3 abstentions (Joana IRIGARAY, Gorka TABERNA, Jérémy SAVATIER)

2022-29 Subvention 2022 au Comité des Fêtes / Herriko Besten Elkartearendako 2022ko diru laguntza

M. le Maire informe que cette année les fêtes patronales se dérouleront du 12 au 15 août 2022.

La Commission des Finances propose d'octroyer une subvention communale de 15 000 € au Comité des Fêtes afin d'équilibrer leur budget prévisionnel.

M. le Maire ajoute qu'outre cette subvention, ils ont le bénéfice des quêtes qu'ils font auprès des particuliers, des commerçants et il les a encouragés fortement à faire une quête sérieuse en s'y prenant bien à l'avance pour ne pas ensuite être pris par le temps. C'est une subvention qui est équivalente à la subvention antérieure qu'ils avaient auparavant, les fêtes n'ayant pas pu avoir lieu pendant 2 ans.

Adopté à l'unanimité

2022-30 Participation classes de neige pour enfants de l'école publique d'Ascain/Elurretako eskolarendako Azkaingo Eskola Publikoko haurrentzat diru laguntza

M. Domangé propose de réactualiser le mode de participation de la commune aux enfants fréquentant l'Ecole Publique d'Ascain qui sont partis en séjour de classes de neige du 14 au 18 mars 2022.

L'aide proposée s'élèverait à 11 €/jour/enfant, plafonnée à 55 € (5 jours). L'aide proposée s'élèverait à 11 €/jour/enfant, plafonnée à 55 € (5 jours). Conditions pour obtenir l'aide : habiter la commune ou élève en classe ULIS, aide octroyée deux fois maximum dans la scolarité de l'enfant. La mesure concernerait les classes de neige des CM1 et CM2. Cette année 40 élèves sont concernés.

Il est proposé la participation de la commune à hauteur de 2 200 € (36 enfants d'Ascain + 4 enfants classe ULIS X 55 €) à verser sur le compte « Les Hirondelles » de l'Ecole Publique.

Adopté à l'unanimité

2022-31 Ouverture des postes d'emplois saisonniers 2022 / 2022ko uda sasoineko lan postuak

M. le Maire rappelle que, comme chaque année, il convient de recruter des emplois saisonniers afin de renforcer les services municipaux. Cette année, les besoins sont estimés de la manière suivante :

	JUILLET	AOÛT
Services techniques	2	2
Caisse piscine, entretien vestiaires	1,5	1,5
MNS (dimanche après midi + 2H/j en semaine)	1	1
Centre de Loisirs	7	6
Cantine et entretien des locaux du centre de loisirs (site Maison de L'enfance) + portage des repas (août)	0,5	0,75
ASVP Police Municipale du 11 juillet au 21 août	1	1

Centre de Loisirs :

Vacances Pâques : 4 agents maximum pendant 2 semaines (suivant le nombre d'inscriptions d'enfants et le nombre de stagiaires comptant pour l'effectif encadrant)

Toussaint : 4 agents maximum pendant 2 semaines (suivant le nombre d'inscriptions d'enfants et le nombre de stagiaires comptant pour l'effectif encadrant)

Noël : 3 agents maximum pendant 1 semaine (suivant le nombre d'inscriptions d'enfants et le nombre de stagiaires comptant pour l'effectif encadrant)

Mercredi : 2 agents pendant les 36 semaines d'école

Ces postes seront réservés prioritairement aux étudiants de la Commune ayant accompli l'âge de 18 ans.

Il convient d'ouvrir les postes correspondants sachant que les saisonniers seront rémunérés à l'indice brut 367 (majoré 340), sur la base du SMIC pour les saisonniers du Centre de Loisirs, et la rémunération du MNS sera calculée sur le grade d'Educateur d'Education des APS au 7^{ème} échelon, à l'indice Brut 452 (majoré 396).

M. Taberna : ohar ttipi bat : udatiarretan hor polizia munizipala hartzen dugu usaian, eta gu agerian ezarri izan dugu 2 poliziak izanki, berriz hartu hartzeko tenorean esplikazioneak. Erran daukute polizia munizipalaren postua ez dela ordezkaturia izanen, beraz behar bat izanen dela. Pour faire une petite remarque au niveau de la police municipale, ils relèvent que la mairie va prendre un ASVP, alors que l'on a déjà 2 policiers municipaux existants. On leur a expliqué que, dans la mesure où le poste est un peu technique, on ne va pas prendre de remplaçant. Ils voulaient juste relever cela, ils trouvent bizarre, mais ce sont des choix, mais ils admettent que ce n'est pas évident de trouver des remplaçants.

M. le Maire ajoute que la mairie est « coincée » entre le fait qu'il y en ait un qui est en longue maladie, on ne sait pas quand il reprendra, l'autre qui est actuellement en stage, donc on se retrouve souvent avec zéro policier municipal, on fait comme on peut. Officiellement, on en a deux mais, pour l'instant, ils ne sont pas sur le terrain.

M. Savatier souligne que, l'été dernier, ils avaient vu, notamment à Terminen Muga, plein de véhicules stationnés n'importe comment ; est-ce qu'avec le policier municipal, on pourrait s'assurer qu'il n'y ait pas de stationnement sauvage sur les points principaux à la montagne ? Il y a les autres accès aussi à la montagne, il y a aussi le col de Saint Ignace où des véhicules sont garés n'importe comment, c'est dangereux. Il en profite aussi pour demander où en est la réflexion par le Syndicat des Mobilités sur les accès au col.

M. Talazac se déclare ravi qu'ils aient de plus en plus souvent des questions sur la sécurité, ça lui fait plaisir. Concernant le stationnement, l'été dernier ils ont eu le policier municipal et l'ASVP qui ont fait un boulot plutôt remarquable puisqu'ils n'ont eu aucune remarque ou plainte au sujet de stationnements qui gênaient, et vu l'été qu'on a passé, c'est plutôt une belle réussite. Concernant le problème de Terminen Muga, comme tous les autres points de stationnement, ils sont évidemment pris en compte et il peut leur annoncer d'ores et déjà qu'il y aura une police municipale mutualisée et pour laquelle il aura sans doute des responsabilités qui lui permettront sur certains domaines de pouvoir avoir plus d'effectifs que prévu, tant en matière d'environnement au niveau montagne, qu'au niveau sécurisation des axes routiers. Cela, il leur en reparlera lorsque cela sera plus effectif. Cela devrait prendre forme vraisemblablement la semaine prochaine et il les tiendra au courant du dossier.

M. le Maire revient sur la mobilité pour monter au col, cela fait bien longtemps qu'il n'a pas été contacté, il n'y a pas eu de COPIL ou de réunion à ce niveau-là.

Pour M. Savatier, on ne peut pas être sans cesse attentiste, il faut relancer le processus, sinon rien ne bouge.

M. le Maire poursuit : parking relai, etc... tout cela c'est prévu mais il ne peut leur répondre quand.

M. Peyreblanque complète : le Syndicat des Mobilités a voté le principe du financement d'un parking relai au niveau de Chantaco. C'est quelque chose qui est acté, pareil pour Layats etc... en ce qui concerne notre RD 918, il y a quelque chose qui a été acté entre le Syndicat des Mobilités, le Département et la Ville de Saint Jean de Luz qui donnerait en fait, en face du gymnase côté piscine. De mémoire, ce sont 220 places qui sont prévues, et l'idée de faire à cet endroit-là un parking relai, le long de l'axe. Par rapport aux mobilités, voilà ce qu'il en est de ce qui est en aval. Il pense que la mise en œuvre est prévue pour l'an prochain avec les études etc.... qui débutent dès cette année. Il vérifiera la date.

Adopté à l'unanimité

2022-32 ONF : Programmation 2022 / ONF : 2022ko programazioa

Monsieur Peyreblanque rappelle à l'assemblée le programme d'actions 2020 pour la forêt présenté par l'ONF. Une partie des travaux pourrait bénéficier d'aides du Conseil Régional et du Conseil Départemental

	Surface	Coût total HT	Montant total subvention Conseil Départemental et Conseil Régional
Reconstitution de peuplement	2 ha	21 098.00€	2 240.00€
Enrichissement travaux non mécanisés			
Dégagement de plantations			
Dégagement chantier mécanisé			
Total	2 ha	21 098 €	2 240.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de réaliser ce projet, sous réserve de l'obtention du financement du Conseil Régional et du Conseil Départemental,

SOLLICITE une subvention du Conseil Régional et du Conseil Départemental, à hauteur de 2 240.00 €,

S'ENGAGE à voter sa part d'autofinancement, soit 18 858.00 € et l'avance de TVA, soit 2 109.80 €,

S'ENGAGE à inscrire chaque année au budget de la Commune les sommes nécessaires à l'entretien de cet investissement,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tout document et acte relatifs à ce projet.

M. Peyreblanque précise que les communes qui vont percevoir le fonds de concours vont aussi solliciter cette aide, c'est une décision commune de solliciter le Conseil Régional et Départemental. Il demande à Mme Luberriaga si elle souhaite en parler, des fonds spécifiques par rapport aux aides départementales, pour voir quel fonds s'occupe de cela.

Mme Luberriaga répond que les communes doivent faire la demande, elle ne sait pas exactement de quel fond il s'agit.

M. Peyreblanque précise qu'il y a un fonds départemental qui s'appelle « sylviculture durable » et quand il y a des zones qui sont touchées par le dépérissement, les incendies etc., il y a un montant qui est alloué pour ce faire. Ils vont le solliciter avec les autres communes.

M. Savatier demande des précisions sur ces aides car ce n'est pas très clair dans le tableau, c'est marqué montant total des aides, ce devrait être deux fois 2 240 € ?

(Après vérification auprès de l'ONF, le montant total des aides Conseil Régional et Conseil Départemental s'élève bien à 2 240 € et représente pour chacun 20 % du montant subventionnable qui est plafonné à 5 600 HT de travaux).

Adopté à l'unanimité

2022- 33 Attribution Fonds de concours « projet plantations » de la Communauté d'Agglomération Pays Basque / Euskal Hirigune Elkargoaren 'Landatzen proiektua' diru laguntzaren ematea

M. Peyreblanque présente :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5 VI ;

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à ses communes membres, adopté par délibération du Conseil communautaire n° OJ19 du 28 septembre 2019 et prolongé par délibération n° OJ38 du 18 décembre 2021 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 5 mars 2022, par laquelle la Communauté d'Agglomération Pays Basque a attribué un fonds de concours « projet plantations » de 17 248,50 € pour la replantation des arbres qui avaient péri lors des incendies du 20 février 2021 dans le secteur dit de Trabenia, suite à la demande formulée par la Commune ;

Considérant que le versement d'un fonds de concours nécessite la délibération concordante de la Commune et de la Communauté d'Agglomération ;

Invité à se prononcer, le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré :

- approuve l'attribution par la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'un fonds de concours « projet plantations » de 17 248,50 € pour la replantation des arbres qui avaient péri lors des incendies du 20 février 2021 ;

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante jointe en annexe.

M. Peyreblanque précise que, suite aux incendies des diagnostics divers ont été effectués et il y a deux ou trois choses qui méritent d'être soulignées. D'abord l'initiative qui vient de la mairie d'Ascaïn : les communes impactées ont sollicité un fonds de concours pour aider à régénérer ce milieu-là. Les communes concernées, à savoir ici en Iparralde, Biriadou, Ciboure, Urrugne et Ascaïn. Cela représentait environ 800 hectares, et ils ont donc demandé une aide pour replanter ces zones-là. Ils se sont entendus entre les 4 communes d'avoir exactement le même projet, cela ne veut pas dire exactement les mêmes variétés, mais l'idée qu'ils fonctionnent à peu près de la même façon et avec M. Talazac, ils ont assisté à des réunions de part et d'autre de la frontière avec les pompiers pour essayer d'avoir des programmes de plantation durables et essayer de créer autour, des pare-feux conséquents. Toutes les communes étaient d'accord pour prévoir des zones de broyage et de pare-feux deux fois supérieures aux zones de plantations approximativement. Sur les 4 communes, il y aura 14 hectares de plantations. La commune

prendra en charge la moitié des frais et l'autre moitié sera prise en charge par la Communauté d'Agglomération. Ils ont à peu près le même programme entre les villes et villages voisins et ils ont trouvé que c'était intéressant l'idée de planter un peu les mêmes essences et aussi, en ce qui le concerne, tenir compte aussi de ce qui est un peu plus en amont, qu'il y ait une cohérence avec ce qu'ils plantaient, à savoir que ce sont des arbres résilients, qui stockent énormément de CO2, il y a un choix qui n'est pas lié au hasard. Il précise une chose importante : au niveau de Trabenea ce seront 1 400 arbres, c'est-à-dire 510 chênes sessiles, 50 chênes liège, 430 châtaigniers, 155 érables, 155 charmes et 100 bouleaux. Il souligne ici que, lorsque les incendies ont eu lieu, il y a eu une équipe de bénévoles qui s'est constituée pour aller récupérer les plantations qui avaient été réalisées il y a 3 ans ; avec Nathalie, Ann, Philippe, Michel, Mayi, Bruno, Jeannot qui n'est plus là, sous l'égide de d'Antton Goicoechea l'ancien gardien ONF, ils ont récupéré les plantations réalisées par les enfants en 2018 et il y a à peu près entre 7 et 10 % qui ont repris, ce n'est pas grand-chose mais du moins ce sont quelques dizaines d'arbres. Le fonds de concours a été présenté aux autres communes. Il précise aussi qu'au niveau de la Rhune, ça c'est le Plan de Relance, ils avaient prévu un programme de 6 400 arbres, et 3 200 arbres viennent d'être plantés : hêtres, châtaigniers, etc...

M. Taberna : demagun eginen dugularik azterketa « du bilan carbone » Herriko Etxearena, jakingo dugu arbol plantatze horrek zein ekilibroa ekarriko duen edo norbeitek jakinen du erraten ? Le jour où on fera le bilan carbone de la municipalité, à priori ces plantations rentrent dans ce bilan avec la captation de CO2, quelqu'un saura-t'il dire l'équivalent carbone que captent ces hectares et ces plantations ?

M. Peyreblanque ne peut pas lui répondre et, quand on interroge les spécialistes, c'est compliqué de fixer un même chiffre. Il est compliqué de fixer rationnellement la tonne de CO2 fixée par les arbres, étant donné que cela dépend de l'âge des plants, mais aussi des autres arbres qu'il y a autour, c'est-à-dire que lorsque l'on plante au milieu de résineux comme aux 3 Fontaines, on va capter beaucoup plus de CO2 par exemple que s'il n'y a que du feuillu. On peut demander à l'ONF s'ils sont en capacité eux, en sachant que les différents organismes qui travaillent dessus ont des fourchettes très approximatives. On estime qu'un arbre stocke une tonne de CO2 par an au bout de 25 ans. Ils demanderont à Pantxo Iturria de l'ONF s'ils peuvent donner un avis éclairé et scientifique, plus que des estimations.

M. Savatier rappelle que la dernière fois ils avaient demandé si la commune pouvait faire un bilan carbone et un plan d'action carbone, donc ils voulaient savoir s'ils y avaient réfléchi et s'ils pouvaient se positionner puisque le rapport du GIEC a dit récemment qu'il y avait vraiment urgence, qu'il ne restait plus que 3 ans pour vraiment infléchir les émissions des gaz à effet de serre. Eux sont inquiets par rapport aux nouveaux logements et les voitures qui vont aller avec, cela n'ira vraiment pas dans le bon sens au niveau des émissions sur la commune d'Ascain. Ils voudraient savoir si oui ou non, la mairie compte faire un diagnostic avec un bilan carbone et ensuite faire un plan d'action pour que la commune d'Ascain puisse faire sa part et réduire, d'ici 2030, 50 % de ses émissions à effet de serre.

M. Peyreblanque déclare que l'on peut y réfléchir, ils en parleront à la prochaine commission. Ils demanderont entre-temps l'avis de l'ONF etc..., ils essaieront de regrouper tout cela autour du même thème, pour savoir qui peut réaliser un bilan carbone, ils peuvent y réfléchir, c'est vrai.

Mme Luberriaga demande quelle est la position de la commune concernant l'écobuage ? Est-ce que l'on en fait ou pas ?

M. Peyreblanque précise qu'il n'y a pas eu d'écobuage réalisé par la commune mais ils ont broyé mécaniquement 30 hectares, et il est prévu d'en broyer environ une quinzaine supplémentaire, pas qu'autour des plantations, au niveau d'Arraioa et de Trabenea. C'est un broyage parfois un peu compliqué, vu les pentes à certains endroits, il faut des machines adaptées. Normalement, on aurait dû broyer des zones et puis l'entrepreneur va s'en charger en principe en automne, ce seront donc 15 hectares supplémentaires qui seront broyés mécaniquement.

Adopté à l'unanimité

2022-34 Permis d'aménager parking provisoire / Behin-behineko aparkaleku bat antolazeko baimena

M. le Maire informe que la Commune d'Ascain désire réaliser à titre provisoire un parking de 22 places sur la parcelle AO 447a, acquise pour le projet de construction de la future école communale.

Une partie de ces stationnements viendra pallier le manque occasionné lors de la mise en zone piétonne et fermeture à la circulation de l'espace autour des halles.

Le terrain est classé en zone UE du PLU.

L'aménagement provisoire sera réalisé dans la partie nord-est en limite avec le trinquet et la Poste.

L'accès des véhicules se fera depuis la rue Burdin Bidea.

Une liaison piétonne avec le chemin Estrata sera ouverte entre le bâtiment du trinquet et celui de la Poste.

Elle permettra d'accéder à pied au centre bourg et aux commerces en moins de 5 minutes.

La zone de stationnement avoisinera les 500 m² (16x31) et le chemin d'accès 200 m² (40x5). Une aire de retournement sera prévue dans l'angle sud-est. Le nombre de stationnements créés est de 22 dont un PMR.

La structure de chaussée sera composée de la manière suivante : géotextile, 30 cm de graves non traitées 0/63.5, 20 cm de graves non traitées 0/31.5. Il n'y aura pas de revêtement de chaussée imperméabilisé.

Les eaux de ruissellement seront collectées vers le réseau de fossés créés à l'occasion du projet et dirigées vers l'évacuation existante.

Une grande partie des déblais sera réutilisée pour créer un merlon de terre le long de la voie côté nord et destiné à faire une séparation physique avec le voisinage.

Les signalisations verticale et horizontale seront disposées au niveau de l'entrée du parking, avec une interdiction aux véhicules de plus de 3.5 T ainsi qu'aux camping-cars.

La matérialisation des emplacements étant difficile à réaliser sur une surface empierrée, des traverses de bois seront positionnées en face de chaque stationnement.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer le permis d'aménager correspondant.

M. Isasa a 2 questions : ils ne remettent pas en cause l'intérêt de faire des parkings et il croit que son collègue M. Mouhica s'est déjà exprimé là-dessus.

1^{ère} question : quel est l'intérêt de faire un parking provisoire, qui va couler dans les 30 000 € sauf erreur, que pour un été ? La construction de l'école va commencer en fin d'année, ce qui veut dire qu'on investit 30 000 € que pour cette fin d'année.

2^{ème} question qui est un peu liée : ont-ils fait un retour sur investissement, est-ce que ce parking sera payant pour rentabiliser ou pas ?

M. le Maire répond que l'intérêt c'est de pallier ces places qui vont être supprimées autour des halles, donc il y aura des places qui vont disparaître et qui seront compensées par les 22 créées à cet endroit. La mairie est propriétaire de ce terrain, et plutôt que de le laisser « en jachère », ils ont considéré que c'était utile pour cet été-là de créer ce parking pour faciliter le parking des voitures de touristes et des locaux avec un accès piéton, comme cela a été dit précédemment, vers les commerces. Il croit que cela va être une expérience et, si c'est concluant, certes l'école sera construite dans les dates prévues, mais cela pourra être une expérience pour un autre parking futur dans une zone à peu près identique pour que l'on se rende compte si cela est vraiment utile ou pas. On n'a jamais assez de places de parkings. Il sait que les parkings qu'ils ont ne sont pas tous utilisés malheureusement, en particulier celui du Pont Romain qui, même l'été, n'est pas toujours rempli, mais il est important d'en faire. L'idée évidemment est de faire des parkings un petit peu en périphérie, pas trop loin, et d'éviter au maximum les voitures dans le centre bourg. Ils sont partis sur une base de centre bourg rénové tel qu'il est, déjà ils vont sortir les voitures autour des halles. Si c'est concluant, et qu'il y a des possibilités de parkings autres en périphérie, ils le feront aussi pour essayer qu'il y ait le moins de voitures possibles au centre.

M. Isasa souligne que si c'est une expérience, on va quand même investir 30 000 € sur un terrain que l'on aurait pu ne pas rendre provisoire et que ce soit plutôt du définitif. M. Mouhica s'était exprimé sur cela, cela aurait été mieux.

M. le Maire déclare que 30 000 € c'est une somme, ils essaient de faire le moins cher possible. Ils ont demandé aux Services Techniques, à M. Girdali ce qui était le mieux, c'est cette solution-là. Il trouve que c'est une idée qui peut porter ses fruits pour l'avenir.

M. Isasa demande : donc ce ne sera pas ce parking qui sera payant ?

M. le Maire précise que les parkings payants cela n'a pas été décidé de le faire cette année. Ils vont le faire durant l'exercice 2023 probablement ; cela demande une organisation, une information, un investissement aussi. Leur but, c'est probablement l'année prochaine de commencer à faire payer des places de parking pour augmenter les recettes.

Mme Clavenad ajoute qu'il faudra faire l'étude de la rentabilité.

Pour M. Jolimon, le parking servira peut-être sur 2 exercices.

Mme Irigaray estime que, sur le parking de Kiroleta, il y a un nombre de places conséquent, il sera ouvert à tout le monde ? Car c'est quand même compliqué, lorsque l'on va à la piscine ou aux infrastructures, de passer avec la voiture au parking ; il y a la question des gens du voyage qui va se reposer comme tous les ans au mois de juillet. Eux, en tant qu'usagers, il y a ces 200 places qui ne sont pas très loin, pour ceux qui viennent visiter le village, ils sont à 400 mètres du bourg, y aura-t-il moyen de les diriger vers là-bas ?

M. le Maire ajoute que d'autant qu'il y a eu un trottoir qui a été fait vers Kiroleta depuis le centre, là aussi, c'est un parking qui est sous utilisé en dehors des matchs ou des élections. On peut aussi orienter un peu plus les automobilistes l'été vers ce parking-là.

M. Taberna déclare que dans la mesure où ils ont des réflexions sur les parkings, il pense qu'en parallèle les voies cyclables vont avec. Ce serait bien qu'ils aient la même réflexion sur les voies cyclables qui seront à prévoir de ces débuts de parkings, il y a des vélo-lib avec les systèmes que l'on peut mettre en place si ce sont des voies cyclables sécurisées, même si c'est un peu éloigné pour qu'ils aillent vers le centre, c'est toute une réflexion autour de ces parkings-là.

M. le Maire répond que les voies cyclables, ils en ont déjà parlé, il y a une voie cyclable qui est menée par le Département qui va rejoindre Chantaco au Col de Saint Ignace en passant par Ascaïn, donc l'itinéraire est fait et il passe par le centre bourg. Il y aura des endroits vraiment 'pistes cyclables sécurisées' et d'autres qui seront partagés comme la rue principale actuellement entre les vélos, voitures et piétons.

M. Taberna remarque que, quand on crée un parking, il faut prévoir la voie cyclable qui va desservir ce parking au centre bourg. Cela va de soi en plus de ce que le Département va faire, c'est une réflexion à mener. Ils mènent la réflexion du parking, c'est bien, mais en parallèle il y a les liaisons douces, les voies cyclables qui doivent aller avec.

Mme Irigaray se refait préciser les dates de fermeture de la rue qui seront du 28 mai à la rentrée. Elle ajoute que, puisque c'est une expérience, si elle est concluante, est-il possible d'envisager que ce soit pour toujours ?

M. Talazac confirme : ce sera pour toujours ; si c'est concluant, cela peut perdurer.

M. Isasa annonce que son groupe votera contre ; ils ne sont pas contre la réalisation d'un parking mais ils pensent qu'un parking provisoire à 30 000 € pour 3 mois, cela ne leur semble pas intéressant, d'autant plus que, sauf erreur dans le budget, ils ont diminué le montant pour 'travaux voirie' et ils pensent que peut-être il aurait été mieux de rester au même état et de ne pas faire ça.

Adopté par 19 voix pour, 3 voix contre (Didier ISASA, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA) et 3 abstentions (Joana IRIGARAY, Gorka TABERNA, Jérémy SAVATIER)

2022-35 Dénomination de voie de la commune / Herriko bide baten izendapena

M. Jolimón informe qu'afin de prendre en compte la création d'une voie privée suite à une division foncière liée à un programme de trois constructions au quartier Harginenea, il convient de procéder à la dénomination de cette nouvelle voie. Cela permettra d'attribuer une adresse officielle et numérotée aux nouvelles habitations desservies par cette voie.

Il est proposé le nom suivant :

Impasse ERREKA / ERREKAko karrika itsua

Adopté à l'unanimité

Compte rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire/ Txostenaren Herriko Kontseiluaren ahalmenak Auzapezari eskuordetzea

Délégation n° 15 (avis du Maire pour non-préemption) :

04/03/2022	Terrain 2 395 m ²	300 000 €	Route de St Ignace	UD
09/03/2022	Maison 205m ² sur terrain 1673 m ²	1 150 000 €	Route d'Herasso	UC
09/03/2022	Maison 40 m ² sur terrain 364 m ²	240 000 €	Chemin de Tankos	UD
09/03/2022	Terrain 50 m ²	1 €	Agerria	UD (régularisation accès)
18/03/2022	Terrain 502 m ²	100 000 €	Rue Burdin Bidea	UB
23/03/2022	Maison 112 m ² sur terrain 880 m ²	644500€+14500€	Lot Itsas Mendi	UC

Questions diverses :

Groupe Azkaine Bai :

Herriko Etxeko gehiengoak Itsasun sinatu berri du Hizkuntza Eskubideen Europako Gutuna, eta Korrikaren kariatara, herriko etxea ordezkaturia izanen da kilometro bat bere gain hartuz. Agurtzen dugu euskal herritarrei euskaraz bizitzeko eskubidea aitortzeko borondate hori. Hala ere, azken herri kontseiluan berretsi zenuen Ikastolaren egoitzari dagokionez ez zenutela batere inbertsiorik egingo, eta herriko etxeak egiten dituen enplegatze berrietan, Euskara beharrezko gaitasunetan agertzeari uko egin diozue. Hona beraz gure galdera: printzipiozko adierazpenez harago, zein dira zuen aurrekontu-lerroetan Azkaingo eskola, lanbide edo gizarte bizitzan Euskararen existentzia bermatu behar duten inbertsioak?

La majorité municipale de la commune d'Azkaine a récemment signé à Itsasu la Charte Européenne des langues dites régionales, et la mairie sera également représentée pour courir un kilomètre de la Korrika. Nous saluons cette volonté de reconnaître aux citoyen.ne.s basques le droit de vivre en Euskara. Cependant, vous avez réaffirmé lors du dernier conseil municipal que vous n'accorderez aucun investissement concernant le logement de l'Ikastola, et vous aviez auparavant refusé de faire figurer l'Euskara dans les compétences requises lors des nouvelles embauches au sein de la mairie. Voici donc notre question : au-delà des déclarations de principe, quelles sont précisément dans vos lignes budgétaires les investissements censés garantir l'existence de l'Euskara dans la vie scolaire, professionnelle ou sociale d'Azkaine ?

M. le Maire rappelle, tout d'abord, qu'ils sont là pour répondre aux questions des élus du conseil municipal d'Ascaïn. Or, M. Taberna lui a envoyé ce week-end cette question qui était envoyée par M. Manex FUSCH ; il ne voit pas du tout ce que Monsieur vient faire dans le débat du conseil municipal.

M. Taberna déclare que c'est une erreur, il est encore novice dans tout ce qui est numérique, ce n'est pas sa chose. Eux sont activistes et la consommation du numérique c'est 2 à 3 % du bilan carbone. Donc, si on peut éviter, on utilise au minimum et ensuite forcément, on fait des erreurs. Il l'assume, voilà.

M. le Maire relève que, s'il s'agit de questions venant des élus, cela va, mais si cela vient de ce Monsieur...

M. Savatier précise que cette question ils l'ont reprise à leur compte en tant qu'élus.

Pour M. Taberna, il n'y a pas de problème avec leurs collègues, il a fait une erreur de manipulation. Peut-être que bientôt le régime va changer et il ne faudra pas mettre tous les noms en apparent mais, en attendant, cela montre que leur démarche est collective et assumée.

M. le Maire va donner quelques éléments de réponse : déjà au conseil municipal précédent, c'était à peu près la même question. En ce qui concerne l'Ikastola, il va répondre la même chose, malgré tout ce qu'ils disent, la mairie a investi 93 362 € depuis qu'il est élu. Les travaux d'entretien sont faits, mais la mairie ne va pas investir de l'argent pour l'Ikastola qui est amenée à déménager dans quelque temps. Cela lui paraît logique. On peut dire beaucoup de choses : pour le personnel embauché, lui privilégie la compétence avant tout. Les personnes qu'ils embauchent, si elles sont bilingues, tant mieux, et si elles ne le sont pas, elles ont droit à une formation, et elles le font. Toutes les personnes embauchées depuis quelques temps, il n'y en a pas tant que ça, suivent une formation avec l'OPLB etc... ils sont très attentifs à cela, il y a du bilinguisme au maximum au niveau de la mairie. Il y a 4 agents en permanence qui suivent ces formations, cela a un coût, que la mairie assume, sans problème. Ensuite, la mairie a signé la charte européenne des langues régionales comme ils l'ont signalé, où il y a 35 engagements qu'ils vont tenir. Dans un an, il faudra qu'ils fassent un bilan, donc ils le feront, pour savoir ce qu'ils ont tenu, pas tenu ; ils ont déjà, même sans le savoir, tenu un certain nombre d'engagements sur les 35. Ensuite, l'Ikastola n'a pas été abandonnée, loin de là. A l'époque où il y a eu les NAP, la commune a assuré les activités périscolaires pour l'Ikastola qu'elle a elle-même rémunéré. La politique culturelle qu'ils mènent, Murielle Leizagoyen peut leur en parler, il lui semble que c'est assez avantageux pour l'euskara.

Mme Leizagoyen : badakizue, gure programazioan, ez da indar bat ere, da lehentasuna euskarari emana da, justuki kasu egiten dut ez ahanztia frantses publiko hori ere bai, zenta ez dira bakarrik euskaldunak bizi Azkainen, bainan bai, euskara ahal bezain bat aipatzen dugu, Herriko Etxean, elkartean, gure artean, nik ere nahi nituzke kontseiluak euskaraz egin, bainan horra, ezin da ezin da, hala da ; bainan euskara beti hor dugu, eta Tokiko Xartan ere bai, martxan emanen dugu, erran ditugunak, behar bada astia hartzen du, ez dugu den dena hola egiten ahal, bainan zu ere Gorka nahi baduzu gurekin lan egin, ni prest naiz zurekin hitz egitea eta zurekin lan egitea, plazer handi batekin. Il est vrai que dans leur programmation culturelle, et tout ce qui est spectacle, il y en a beaucoup en langue basque, et justement elle fait attention à ce qu'il y en ait aussi autant en langue française puisque qu'à Ascain on a quand même deux publics, on ne peut pas se coordonner seulement à une programmation en langue basque. Elle pense qu'il est très important, à Ascain, de vivre ensemble, vivre en basque c'est sûr et vivre ensemble. Elle précise par rapport à Tokiko Xarta, un socle qui a été signé, ils ont pris des décisions qu'ils vont mettre en place, c'est sûr qu'ils ne peuvent pas de suite tout en même temps, mais ils y travaillent et elle propose à Gorka s'il veut les rejoindre, c'est avec grand plaisir qu'ils travailleront avec lui.

M. le Maire ajoute que la Commune met aussi à disposition, des salles pour l'école de Bertsu, pour AEK ; ils ont été sollicités pour Aberri Eguna, c'est avec plaisir que la commune les reçoit bientôt, la mairie fait des choses. On ne peut pas dire qu'ils ne font rien, il y a beaucoup de choses.

Mme Irigaray souhaite rebondir sur ce qu'a dit Mme Leizagoyen. Effectivement, elle fait un travail énorme dans la politique culturelle ; dans une commission qui est 'Culture et Langue Basque', c'est compliqué dans une commission qui a ces deux intitulés et de mener une politique culturelle très honorable, qui est super, et une politique linguistique qui sera à la hauteur, parce que faute de moyens humains, financiers, etc... effectivement, on fait de la politique linguistique en miroir avec une politique culturelle mais ce n'est pas exactement la même chose. C'est très bien la politique culturelle mais c'est bien aussi de se positionner sur une politique linguistique. En ça, dans les années qui viennent, il va vraiment falloir envisager la création d'un technicien langue basque mutualisé peut-être avec Sare-Saint Pée. Il y a des besoins, malgré tous les efforts qui sont faits, la présence de la langue basque dans la communication publique, elle n'est pas encore totalement bilingue, il y a des efforts mais on n'y est pas encore, il y a encore des marges de manœuvre au niveau politique linguistique qui est à assumer, à

assurer, et là pour le moment, le fait que la commission soit justement toujours sur ce double penchant, la culture-la langue ; non, il y a la culture, la langue. Effectivement, quand bien même on met tous les efforts dans une politique culturelle, la politique linguistique fait défaut. Mais ce n'est pas grave, on peut y remédier.

M. Taberna : justu Murielle zure proposamenari ikusi behar da, gero nola gauza, metodologia nola heldu bada, zer metodologia, zer plantan ezartzen den. Hortako interesanta litaik bide zitezen, bai Urruñako Prudencio Sudupebera okupatzen da, edo Jean Michel Dirassar Ziburun, eta adibide plantan ezartzen : bi metodologi desberdin izan dute berriki, ez naiz sartuko detaietan, bainan ikusteko bertze herritan zer plantan ezartzen ari diren esplikatzeko eta gero komisione bat idekia baldin bada, eta etorriko gare plazerarekin, ez da arazorik, gu eta ideki behar da ere, pentsatzen dut, elkarteer, hori momentuan ikusiko dugu. Gero bilan gisa da azken magazinean iksuten dugu zuen sustengoa 'en soutien à la langue basque et à la culture basque', salbu dena frantses idatzia dela, horrek pixkat laburbiltzen du hemen egiten den engaiamendua. Horrekin dena errana da. Ce qu'il disait à Murielle, pour travailler autour de la langue basque, pourquoi pas, après il faudra voir la méthodologie forcément. Il conseille d'aller voir ce qui se fait à la mairie d'Urrugne et à Ciboure, il y a deux méthodes différentes, ils n'ont pas suivi le même parcours. Grosso modo, ce qu'il retient quand même, sur la politique linguistique, ils sont très 'soutien à la culture et à la langue basque' mais ce n'est même pas traduit, c'est seulement dit en français, au dernier magazine. Donc, en tant que bascofphone, il le prend un peu...

M. Savatier complète, il ne lui semble pas que les publications sur Facebook, Panneau Pocket, la newsletter, soient en bilingue ; Azkaine Bai fait l'effort de faire des publications en bilingue.

Mme Leizagoyen déclare : désolée, mais la lettre culturelle est déjà en bilingue. Toutes les communications qu'elle fait pour la culture ou la langue basque, elle les fait en bilingue, et en premier c'est le basque et la traduction est dessous en français. Peut être que tout le monde ne le fait pas, mais il y a déjà un engagement qui est pris.

M. Savatier peut regarder Panneau Pocket.

Mme Leizagoyen souligne que sur Panneau Pocket, ce n'est pas forcément elle qui publie tout.

M. Savatier rappelle que l'on parle là de la communication institutionnelle de la mairie, il n'y a que du français : 'conseil municipal', il y a certes la convocation jointe en pdf mais il n'y a même pas le texte d'introduction en basque, ensuite 'Elections Présidentielles,' c'est tout en français, etc...

Mme Leizagoyen déclare qu'ils y travailleront, mais elle est comme M. Taberna, elle n'est pas sur tous ces réseaux, elle n'a pas Facebook, elle n'a pas panneau pocket non plus, mais ils y travailleront si là, cela fait défaut, ils ont entendu, ils vont essayer d'y remédier.

M. le Maire clôt la séance à 20H15.